

PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> octobre 2020

Nom	Fonction	Présents	Nom Prénom	Fonction	Présents
M. Milon	Proviseur	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Sellier	Représentants des parents	<input type="checkbox"/> (exc)
Mme Guillon	Adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Gauvrit-Pagny		<input type="checkbox"/> (Exc)
M. Besson	CPE	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Rossignol		<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Jourdan	Gestionnaire	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Schaeffer		<input type="checkbox"/>
M. Jaurat	DDFPT	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Le Corre		<input checked="" type="checkbox"/>
M. Chéreau	Représentants des Collectivités territoriales	<input type="checkbox"/>	Mme Scharlipp DNMADE	Représentants des élèves	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Durand		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Rambaud 103		<input checked="" type="checkbox"/>
M. Limouzin		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Souchet 108		<input type="checkbox"/> (Exc)
Mme Bernard		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Goulding 104		<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Tinelli	Représentants de l'équipe éducative	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Jouve 105	Agents de la collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Trigodet		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Gerardin		<input type="checkbox"/>
Mme Moreau		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Hermouet		<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Guidez		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Douillard	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Huguet		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Bonnin	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Lefebvre		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Tesson	Personnalité qualifiée	<input type="checkbox"/> (Exc)
Mme Bonnaud		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Melle	Invités	<input checked="" type="checkbox"/>

## SOMMAIRE:

1. Présentation de l'ordre du jour par Monsieur le Proviseur .....2
2. Approbation du compte rendu du CA du 02 juillet 2020 .....2
3. Point sur la rentrée et informations diverses .....2
4. Rapport annuel 2019-2020 sur le fonctionnement pédagogique (RAFP) ...3
5. Contrats et conventions .....5
6. Plan prévisionnel des sorties .....5
7. Intentions de voyages .....5
8. Usages numériques pédagogiques.....6
9. Affaires budgétaires et financières .....7
10. Questions diverses .....9

Le Quorum étant atteint 22 membres présents sur 30

La séance est ouverte à 18h02.

Le secrétariat est assuré par Mme Moreau représentant les enseignants.

Pour information, présence de Mme Melle en tant qu'invitée (permanente), non votante.

Monsieur Milon salue la présence du nouveau maire de Montaigu-Vendée ; M. Limouzin

### 1. Présentation de l'ordre du jour par Monsieur le Proviseur

Avec une modification dans la présentation de l'ordre du jour (l'avenant COVID sera abordé au point 3)

L'approbation de l'ordre du jour est soumise au vote					
Pour	<b>22</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>0</b>

## 2. Approbation du compte rendu du CA du 02 juillet 2020

Remarques : M. Besson, CPE, indique que Mme Izougarhane est portée absente, alors qu'elle n'est pas élue au CA. De la même manière, les représentants des parents font remarquer que la liste des parents présents ne correspond pas aux parents alors effectivement présents. Ces éléments feront l'objet d'une mise à jour dans le PV modifié.

L'approbation du PV de la séance du 02 juillet est soumise au vote					
Pour	<b>21</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>1</b>

## 3. Point sur la rentrée et informations diverses

### Effectifs et réussite

Le lycée accueille désormais 1.048 lycéens et 152 étudiants, soit 1.200 élèves (contre 1148 à la rentrée 2019). L'augmentation des effectifs est constante, avec une tendance continue à la féminisation (36 % de garçons seulement entrant en seconde cette année). Le pourcentage d'élèves issu du privé tend, lui, à baisser (54% vers 50%).

Cette année, 7 nouveaux enseignants ont été affectés au lycée, et les élèves sont en moyenne 33 par classe (des effectifs de 33-35 élèves deviennent une norme).

Les résultats du Bac sont une réussite incontestable : 100 % de réussite (avec la réussite des élèves ayant passé le Bac en septembre) et 83 % de mention. 100 % de réussite également pour les élèves en post-Bac. Ce résultat n'est pas le témoignage d'un Bac « COVID » mais reste très proche des résultats des années précédentes.

### Nouveautés pédagogiques

Cette année encore, de nombreux projets. Nous pouvons citer notamment la classe à projets d'éducation aux médias (classe PEM) ; la mise en place, une fois par semaine, du 1/4 d'heure lecture ; l'atelier de pratique théâtrale en complément de l'option théâtre.

### Des priorités réaffirmées

1. Le projet d'établissement est en cours de rédaction, et doit être formalisé. Il a déjà fait l'objet d'une concertation de la part de l'équipe enseignante.
2. Le lycée est en route pour obtenir une labellisation E3D (démarche de développement durable). Des éco-délégués ont d'ores-et-déjà été élus dans chaque classe.
3. Le plan de suite lié à la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) va se mettre en place.
4. Après un travail conséquent autour des risques premiers (incendie, attentat, risques chimiques...), la réflexion s'oriente vers la sécurité informatique : audit informatique en 2019, usage réglementé du numérique, réflexion autour du règlement sur la protection des données personnelles (RGPD).

### Informations générales

1. Deux défibrillateurs ont été installés dans le lycée. Le choix a été porté sur les mêmes défibrillateurs que ceux utilisés dans Montaigu, pour harmoniser le matériel.
2. Les agents se voient proposer, tous les matins, un temps d'échauffement, afin de prévenir les problèmes liés aux postures et port de charges...

### Avenant COVID au règlement intérieur

Globalement, face aux règles imposées, port du masque et lavage des mains sont respectés, mais les rappels à l'ordre se font de plus en plus fréquents, envers les élèves et envers le personnel, tous se devant d'être exemplaires dans les circonstances actuelles.

Le lycée consomme 40 litres de gel hydro-alcoolique chaque semaine.

Les croisements sont évités autant que possible, y compris au self. La capacité du self, qui avait été réduite à 367 élèves, repasse, dès lundi prochain, à 440 élèves, pour fluidifier la circulation et réduire un temps d'attente très conséquent.

*18h16 : Arrivée de Mme Bernard, représentante de la Région. Nous sommes 23 votants.*

Pour autant, tous les jours, les comportements sont à surveiller (élèves qui s'éloignent et qui enlèvent leur masque...). Le représentant de la collectivité locale explique qu'un arrêté vient déjà d'être pris pour imposer le port du masque à la gare routière, à la demande de certains établissements, et qu'elle se tient à disposition du lycée si des mesures complémentaires semblent nécessaires.

L'avenant COVID n'a pas été voté par le CA, lors de la séance du 02 juillet. Il s'agit donc ici d'un vote rétroactif. L'avenant a engendré un taux d'absence non négligeable : des élèves qui ont été mis en retrait par les familles par prudence et 4 cas contacts qui se sont avérés négatifs...

A terme, la question se posera de revoir, dans sa globalité, le règlement intérieur pour le réactualiser (les tenues vestimentaires, par exemple).

Le CA valide l'avenant COVID au règlement intérieur					
Pour	<b>23</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>0</b>

#### **4. Rapport annuel 2019-2020 sur le fonctionnement pédagogique (RAFP)**

Les directives ministérielles encadrent le projet académique, qui encadre le projet d'établissement. La lettre de mission du chef d'établissement est réalisée en cohérence avec ces directives. Le rapport annuel vient évaluer la cohérence entre le fonctionnement de l'établissement et lesdites directives.

##### **Les éléments de contexte**

Nous exerçons dans un établissement rénové (fin des travaux à la Toussaint 2019), dans le contexte compliqué de la réforme du bac et des programmes du lycée. L'activité du lycée s'est stoppée net en mars 2020, en raison du COVID.

##### **Focus sur l'orientation et les options**

98,6 % des élèves ont participé à Parcours Sup (donc certains, pour avoir un vœu de secours, dans le cas où leur 1<sup>er</sup> choix, hors Parcours Sup, ne seraient pas concluant). Sur ce total, 99 % des élèves ont eu un vœu validé dès le mois de mai. Ces indicateurs sont très positifs.

En revanche, on observe un clivage flagrant entre les garçons et les filles dans les choix d'orientation (aucun garçon n'a fait le choix d'une L1 Pass !).

L'offre de formation proposée par le lycée est large. L'an passé, 45 % des élèves profitaient d'une option. Le lycée ayant été contraint de réduire l'offre (notamment, en empêchant le cumul d'options), cette année, 37 % des élèves bénéficient d'une option.

##### **Climat scolaire et ouverture**

Le climat scolaire du lycée est serein. Il propose une association sportive (AS) extrêmement dynamique (36 % des élèves sont inscrits à l'AS) ; les équipes enseignantes sont très mobilisées (mais surmenées), et organisent des sorties nombreuses (2049 jours/sorties élèves en 2019-2020, malgré la fermeture de l'établissement liée au COVID). Les actions culturelles sont variées et fréquentes.

L'établissement rentre dans une démarche Erasmus +, avec une charte en cours de finalisation par l'enseignante chargée de ces questions. L'objectif est d'organiser, dans un premier temps, des mobilités d'enseignants, pour ensuite, élargir vers des mobilités élèves.

### Les points de vigilance

La filière technologique et les sciences de l'ingénieur sont fortement impactées par la pluralité des choix qui s'offrent dorénavant en fin de seconde. Les différentes orientations (STI2D, SI et NSI) rentrent en concurrence.

Les équipes doivent continuer à s'adapter à la réforme du lycée dans un contexte de crise sanitaire contraignant.

L'orientation est un véritable enjeu pour l'égalité des chances.

### Perspectives

- Le projet d'établissement, qui doit porter les ambitions du lycée pour faire réussir les jeunes.
- Adapter le lycée à la réforme 2021 et la montée en charge du DNMADE (diplôme national des métiers d'arts) : RH, structure, offre de formation.
- Permettre le déroulement des épreuves du Bac dans une ambiance sereine (choix des sujets, concertations et corrections de copies dématérialisées).
- Assurer la sécurité de tous les usagers et personnels dans un contexte sanitaire inquiétant.
- Agir pour favoriser l'implication citoyenne, notamment dans les instances du lycée (CVL, éco-délégués, actions solidaires, labélisation E3D...).
- Continuer à proposer des dispositifs visant à faciliter la différenciation pédagogique et la remédiation des décrochages.
- Favoriser l'implication des familles dans l'établissement, comme étayage de la co-éducation et comme une promotion de l'ambition scolaire.

Question d'un représentant des élèves : *Est-ce que des élèves ont changé de spécialité entre la 1re et la Tle ? Si oui, combien ?*

M. Le Proviseur explique qu'il y a eu des informations contradictoires communiquées à ce sujet par la division des examens et concours. Concrètement, si ce changement est théoriquement envisageable, le chef d'établissement a possibilité d'arbitrer localement. Le lycée n'a pas souhaité autoriser ces changements en raison de l'organisation extrêmement complexe des spécialités, qui ont, en outre, des effectifs déjà très chargés.

Le CA valide le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique					
Pour	<b>23</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>0</b>

## 5. Contrats et conventions

Pour commencer, deux régularisations :

1. Convention pour le prêt de l'exposition « *Demain, Tous migrants* ». Projet à l'initiative des CPE, cette exposition nous a été prêtée par la MGEN, en association avec l'association *Cartooning for peace*. Elle a été accueillie au lycée du 07 au 25 septembre 2020.

Le CA autorise-t-il le chef d'établissement à signer la convention de prêt à titre gratuit de l'exposition « <i>demain, tous migrant</i> »					
Pour	<b>23</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>0</b>

2. Convention pour l'atelier de pratique artistique théâtrale. Il s'agit d'un financement tripartite (établissement, rectorat, DRAC). Pour un coût total de 3780 €, l'établissement ne finance que 530 €. Il bénéficie en outre d'une IMP. Cet atelier, inter-niveau, permet d'élargir l'offre (l'option théâtre étant forcément à effectif limité).

Le CA autorise-t-il le chef d'établissement à signer la convention permettant la tenue et le financement de l'atelier théâtre					
Pour	<b>23</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>0</b>

## 6. Plan prévisionnel des sorties

Un plan prévisionnel des sorties a été rédigé, indépendant de la situation sanitaire. Il pourra donc évoluer. Toutes les sorties indiquant un tarif sont facultatives, à contrario toutes les sorties obligatoires sont non payantes. Quelques sorties ont déjà eu lieu, à savoir : une sortie à Nantes, par les BTS AVS1 (*pour repérer des lieux potentiels de tournage*) ; une sortie à Saint-Nazaire, par les Tles AA (*photographie et croquis d'observation- thématique cadrages et points de vue*) ; une sortie théâtre pour les élèves de 102 et 103 (*Le Bois dont je suis fais, au théâtre de Thalie*).

Le CA valide le plan prévisionnel des sorties					
Pour	<b>22</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>1</b>

## 7. Intentions de voyages

Pour l'année 2019/2020, 6 voyages ont été annulés. Les familles ayant été remboursées, la perte pour l'établissement s'élève à 18.700 €.

Les intentions détaillées ici restent à confirmer, en fonction de l'évolution des projets et de la situation sanitaire :

1. Le festival de théâtre de Huesca (10-14 avril 2021), pour 28 élèves de 1<sup>re</sup> option théâtre.
2. Le Printemps théâtral de La Roche-sur-Yon (09-11 avril 2021), pour 28 élèves de 1<sup>re</sup> option théâtre.
3. Culture et nature, au fil de l'eau, à La Rochelle (04-09 avril 2021), pour 32 élèves de TSTD2A.
4. Voyage Sciences et nature, dans les Côtes d'Armor (avril 2021), pour 2 classes de seconde.

Le CA valide les 4 intentions de voyage pour l'année scolaire 2020-2021					
Pour	<b>20</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>3</b>

19h05 : arrivée de Mme Rossignol, parent d'élève. Nous sommes dorénavant 24 votants.

5. Séjour de pleine nature, à Mervent (02-04 juin 2021), pour 25 élèves de l'option EPS. C'est le seul séjour obligatoire, donc gratuit, à l'exception de la partie restauration.

La charge prévue pour les familles est évaluée à 21 €. L'établissement prend en charge le transport et les activités (soit, 96,17 € par élève).

Le CA valide la participation financière demandée aux familles de 21€					
Pour	<b>24</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>0</b>

6. Séjour facultatif au ski, à Saint-Larry-Soulant (07-12 mars 2021) pour les 51 élèves de l'option EPS. Pour l'instant, 50 élèves semblent partants. Le nombre de participants pourra évoluer lorsque les enseignants communiqueront sur la hauteur de la participation des familles. La fourchette haute de prix a été évaluée à 360 €.

Le CA valide la participation financière demandée aux familles de 360€					
Pour	24	Contre	0	Abstention	0

## 8. Usages numériques pédagogiques

Une première concertation, début juillet, a permis d'établir une liste d'outils communs à utiliser en priorité, et qui sont conformes RGPD.

Malgré ce recensement, des usages « hors-pistes » ont été identifiés par les enseignants : utilisation d'applications non conformes RGPD, utilisation d'outils personnels des élèves (BYOD)...

Pour commencer, M. Le Proviseur rappelle que les données personnelles commencent au prénom de l'élève. Il propose que nous actions les principes suivants, afin de réglementer les usages dérogatoires :

- Le principe de l'usage du portable des élèves à des fins pédagogiques doit être régi par une charte BYOD, de manière dérogatoire à l'actuel règlement intérieur.
- On n'impose pas à un élève l'installation d'une application, ce qui implique nécessairement de proposer une solution de substitution (mise à disposition d'un ordinateur...).
- On privilégie les alternatives Education Nationale, lorsque les applications utilisées ne sont pas conformes RGPD.
- Lorsqu'un usage non conforme est établi et semble nécessaire, le consentement des élèves doit être la règle.

Un échange s'est engagé entre les différents membres du CA, sur la nécessité, avant d'acter ces règles, de se concerter pour harmoniser les usages pédagogiques, le fonctionnement de la vie scolaire et celui du CDI. En effet, un usage pédagogique se doit d'être encadré par un enseignant, mais quid d'un travail à terminer à l'issue de la séance qui nécessiterait d'utiliser son portable au CDI ou à la vie scolaire ?

Par ailleurs, les membres des enseignants soulignent que 2 sujets différents sont présentés ici, à savoir : l'usage des BYOD, et le règlement RGPD. Il serait opportun de distinguer clairement les deux dimensions.

Le vote de ce point est renvoyé au prochain CA.

## 9. Affaires budgétaires et financières

### Point sur l'impact COVID

- 6 voyages ont été annulés en 2019-2020, avec une perte sèche pour l'établissement de 18.700 €.
- Les charges fixes du service restauration et hébergement (SRH) n'ont pas été compensées par les recettes (pas de repas, ni d'hébergement payés par les élèves pendant le confinement), soit une perte estimée à 10.000 €.
- Des achats de moyens de protection ont dû être financés par l'établissement (virucide, essuie-mains, gel hydro-alcoolique...), pour un total de 4.107 € en augmentation continue

⇒ Le COVID a donc pour le moment, engendré une perte de 32.807 €.

Ces dépenses ne seront pas compensées directement par la Région, mais elle indique que pour absorber ses dépenses supplémentaires, la dotation du lycée est en augmentation cette année (celle-ci était déjà prévue, avant le COVID), de prendre en charge les équipements de protection individuelle (EPI) des agents de la région. La collectivité indique aussi que les économies liées aux dépenses de viabilisation pendant la fermeture de l'établissement sont aussi une source d'économie à mettre en correspondance des dépenses supplémentaires engagées

### Concessions de logements

Actuellement, le lycée dispose de 8 logements de fonction, dont 6 sont occupés par nécessité absolue de service (M. Milon, Mme Guillon, Mme Jourdan, Mme Laloge, Mme Melle, Mme Izougarhane). Les 2 autres logements ne sont pas occupés car les titulaires ont demandé une dérogation, il s'agit du logement à l'accueil et celui de l'infirmière.

Le CA valide l'attribution des logements de fonction					
Pour	<b>24</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>0</b>

### Décisions budgétaires modificatives (DBM) pour information

- Toutes les lignes de recettes et de dépenses liées aux voyages qui n'ont pas eu lieu ont été annulées.
- Ont été retirés des recettes prévisionnelles les repas qui n'ont pas été payés pendant le confinement.
- Sont apparues les dépenses complémentaires liées au confinement et les charges fixes.

Mme l'Agente comptable estime à 10.000 € le budget nécessaire pour équilibrer le budget SRH. Il restera ensuite à évaluer, en fin d'année, l'impact de la viabilisation (charges types électricité, eau, bois...).

*19h38 : départ de 2 représentants de la collectivité. Nous sommes alors 22 votants.*

### Décisions budgétaires modificatives (DBM) pour vote

Il est proposé de voter un prélèvement sur fonds de réserve de 13.700 € (10.000 € pour abonder le SRH ; 2.200 € pour acheter 4 tables de pique-nique supplémentaires ; 1.500 € pour équiper Mme Guillon d'un ordinateur fonctionnel).

Si on prélève 13.700 €, il restera 69 jours de fonctionnement sur les fonds de réserve. En sachant qu'il n'est pas possible de mobiliser le stock, il restera, en tenant compte des fonds de roulement réellement mobilisables, 66 jours de fonds de roulement.

La santé financière de l'établissement demeurera très bonne.

Le CA valide l'attribution des logements de fonction					
Pour	<b>22</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>0</b>

### Tarifs hébergement et restauration pour l'année 2021

Aucune augmentation des tarifs de restauration et d'hébergement pour les élèves n'est proposée, afin de ne pas bousculer les familles dont certaines ont subi l'impact COVID.

- Le ticket repas reste à 3,75 €

- Pour l'internat, le budget annuel était de 1525,50 € n'augmentera pas non plus, avec un forfait jours par trimestre. A compter de maintenant, l'internat sera facturé au nombre de jours réels, (soit 157 jours, pour 2020-2021). Le tarif journalier sera de 9,72 € (hébergement et repas).

Les familles seront remboursées 9,72 € par jour pour toute absence supérieure à 14 jours.

Les tarifs des commensaux seront quant à eux augmentés, à compter du 01/01/2021, de 5 centimes, soit : 3 € pour les indices inférieurs à 430, et 4,40 € pour les indices supérieurs à 430.

Les étudiants de l'ISTC (extérieur au lycée) payeront dorénavant 3,80 € (soit 5 centimes de plus) et les badges pour les personnes extérieures passent à 5,05 €.

Le CA valide les nouveaux tarifs d'hébergement et de restauration					
Pour	<b>22</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>0</b>

### Autres tarifs

- Les photos de classe seront mises à disposition gratuitement, en version numérique, aux élèves. A charge pour eux de les imprimer s'ils le souhaitent.
- La location de l'amphithéâtre : Avant 20h00 (50 €) ; le soir et le week-end (60 €).
- Les remboursements de frais de stage pour les BTS : 8 € par élève et par semaine.
- La location de l'internat par des personnes extérieures : 8,40 € la nuitée.
- Le remplacement de la carte de restauration perdue : 6 €.
- Le coût des photocopies, pour un besoin exceptionnel : (4 centimes en noir et blanc / 10 centimes en couleur).

Un représentant des enseignants fait remarquer que le coût de la location de l'amphithéâtre est faible, au regard du matériel mis à disposition... ce sera instruit ultérieurement.

Le CA valide tous les autres tarifs					
Pour	21	Contre	0	Abstention	1

## 10. Questions diverses

### Questions des parents :

**10.1.1 Nous souhaiterions demander au CA la possibilité d'effectuer les élections des parents d'élèves par correspondance uniquement, comme dans de nombreux établissements depuis 2 ans. Puisque cette décision relève d'un avis du CA, ce point peut-il être ajouté à l'ordre du jour ce CA? Et serait-ce donc effectif dès le 9 octobre prochain?**

Tous les documents ayant déjà été établis pour les élections du 09 octobre prochain, les nouvelles modalités de vote seraient effectives à partir de 2021.

Le CA valide les nouvelles modalités de vote pour les élections de parents pour la session 2021					
Pour	<b>22</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>0</b>



**10.1.2 Certains élèves ont été malades dès la rentrée, les parents ont essayé de récupérer les cours via E-Lyco ou Pronote. Mais rien n'était encore utilisable. Est-ce que la continuité pédagogique est maintenant opérationnelle? Sous quelle forme ?**

A l'heure actuelle, tout est fonctionnel, sauf pour les cours d'anglais précise Mme Guillon. Le problème est en cours de résolution. Il s'agit d'un dysfonctionnement au niveau académique et pas au niveau établissement.

**Question des enseignants :**

**10.2.1 Depuis le début de l'année, de nombreux agents sont absents. La surcharge de travail liée à la COVID explique-t-elle ces arrêts ? Comment sont-ils remplacés ?**

Jusqu'à 6 agents ont été absents, en même temps, engendrant une surcharge conséquente de travail pour les autres agents. Les arrêts ne sont pas liés au COVID (même s'il n'est pas exclu que certains soucis de dos soient engendrés à la surcharge de travail liée, elle, au COVID).

Mme Bernard, représentante de la Région, explique que la Région a prévu un budget correspondant à 140 CDD pour renforcer les équipes, mais elle peine à trouver des candidats. Au lycée, un recrutement vient d'avoir lieu et une personne est arrivée en renfort le 01 octobre.

Mme Bernard ajoute qu'il serait intéressant de communiquer davantage sur les produits locaux et les circuits courts mis en œuvre à la cantine, l'alimentation étant un élément essentiel à la santé des élèves. Elle se met à disposition de l'établissement pour toute question à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Monsieur le Proviseur à 20h09.

Les secrétaires de séance,

Le Proviseur,

Swanny MOREAU

E. MILON